

Halte aux cadeaux fiscaux pour les multimillionnaires !

Hans-Jürg Fehr, conseiller national (SH)

Seules les paroles prononcées font foi !

Depuis des années, la Suisse connaît une mégatendance en matière de politique fiscale. Les principales composantes en sont les suivantes :

- Allègements fiscaux pour les hauts revenus et les grandes fortunes ;
- Privilèges pour les revenus du capital par rapport aux revenus du travail ;
- Concurrence fiscale croissante entre les cantons.

La concurrence fiscale pousse les cantons aux limites de la légalité, voire même au-delà. Le Tribunal fédéral a jugé que l'introduction de l'imposition dégressive du revenu et de la fortune tentée dans les cantons de SH et OW violait la constitution et devait être abandonnée. En ce moment, le Tribunal fédéral examine la constitutionnalité de trois cas d'exonérations fiscales des dividendes (ZH, BE et BL).

La concurrence fiscale intercantonale telle qu'elle se pratique aujourd'hui en Suisse est plus que problématique sous l'angle du droit constitutionnel, mais aussi et surtout d'un point de vue de politique sociale. La concurrence fiscale ne privilégie en fin de compte que très peu de sujets fiscaux, ceux qui ont la possibilité de prendre en compte les aspects des régimes fiscaux dans le choix de leur domicile. Il s'agit avant tout de gens riches et d'entreprises internationales. La grande masse des personnes physiques s'établit en un certain lieu en fonction des besoins de la famille et de la distance la séparant de son lieu de travail ; la grande masse des personnes morales (PME) doit payer ses impôts là où elle déploie son activité. La concurrence fiscale conduit ainsi à toujours davantage d'injustice fiscale. Celle-ci soulage fiscalement une riche minorité à fort revenu au détriment de tous les autres et privilégie les entreprises mobiles par rapport à celles qui sont liées à un endroit.

La concurrence fiscale est le résultat désastreux d'une surévaluation du régime fiscal comme critère de choix d'une implantation. Il existe toute une série d'autres critères d'implantation qui ont au moins autant d'importance : le niveau de formation de la main-d'œuvre, l'infrastructure de transport (jonction autoroutière et présence des transports publics, proximité d'un aéroport), la qualité de l'habitat, la qualité des prestations des pouvoirs publics (procédures de permis de construire, etc.), l'offre culturelle, les possibilités de se ressourcer dans l'environnement immédiat.

Ce sont là des biens publics, c'est-à-dire des facteurs découlant de la capacité d'agir des pouvoirs publics. Or, la capacité d'agir de l'État coûte quelque chose. Un bon État n'est jamais bon marché et un État bon marché n'est jamais bon ou en tout cas pas assez bon. La

Conférence de presse du PS Suisse
Politique fiscale: Stop aux cadeaux fiscaux pour les plus riches – soulageons enfin les familles !



socialement vôtre

concurrency fiscale intercantonale porte atteinte à la substance même des pouvoirs publics, elle affaiblit leur rôle de pourvoyeurs et de garants de l'existence de critères d'implantation décisifs. La concurrence fiscale effrénée se révèle donc être l'instrument avec lequel on scie la branche sur laquelle on est assis.

Le PS entend opposer à cette tendance négative sous l'angle de la politique fiscale un barrage claire et net. L'initiative pour des impôts plus justes veut une fiscalité correcte. Elle fait un sort à la concurrence fiscale puisqu'elle prévoit des taux d'impôts minimaux pour les hauts revenus et les grandes fortunes, taux auxquels tous les cantons devront se tenir :

- Les revenus imposables de plus de 250'000 francs devront être imposés par le canton et les communes ensemble à un taux d'au moins 22%.
- Les fortunes imposables supérieures à 2 millions de francs devront être imposées par le canton et les communes ensemble à un taux d'au moins 5‰.
- Il est possible d'aller plus haut avec les taux maximaux, mais pas plus bas.

Ces taux d'imposition minimaux entraîneraient des augmentations d'impôt pour les hauts revenus et les grandes fortunes dans six cantons (calculs effectués à partir des données de 2005). Tous les autres cantons se situent au-delà de ces taux minimaux. Moins de 5% des contribuables seraient touchés par une hausse d'impôt. Le PS estime les recettes fiscales supplémentaires à un montant situé entre 250 à 300 millions de francs par an. Celles-ci prendront le chemin des pots communs de la péréquation intercantonale. Les régions du pays supportant des charges excessives pourront ainsi profiter de ces montants supplémentaires – les villes et les régions de montagne.

Notre initiative limite la concurrence fiscale intercantonale.

Notre initiative empêche des pratiques contraires à la constitution fédérale.

Notre initiative assure aux cantons la substance nécessaire au financement d'autres critères d'implantation importants.

Notre initiative renforce la péréquation intercantonale au profit des villes et des régions de montagne.

Notre initiative renforce la justice fiscale.

Notre initiative est donc bonne et nécessaire.